

FAX N° (34-1) 308 15 12

093-025

A l'attention de M. OREJA

Objet : Confédération Européenne

La construction européenne se trouve aujourd'hui confrontée à quatre grands défis de nature politique :

- les revendications des minorités nationales, notamment dans les pays de l'Europe centrale et orientale, dont les aspirations politiques, et la modification des frontières qu'elles impliquent, mettent gravement en danger la stabilité du continent ;
- l'émergence d'ensembles ou de blocs sous-continentaux, formés par un certain nombre d'Etats européens, aux objectifs politiques non encore précisés mais avec une volonté de différenciation et de protagonisme très déterminé (le groupe des pays nordiques et baltes, le bloc germanique centre européen, la Pentagonale, les pays européens de la Méditerranée, etc.) représente un risque important de dispersion géopolitique ;
- l'urgence d'adhérer à la C.E.E. pour les pays de l'Europe centrale et orientale qui ont fait du "retour à l'Europe" leur principal objectif politique, et l'impossibilité à court terme de cette adhésion, en raison d'un fort différentiel des paramètres économiques entre ces pays et ceux de la Communauté, rend d'autant plus impérative leur pleine reconnaissance européenne sous forme d'une incorporation à une grande institution européenne ;
- la nécessité de disposer d'une instance à haute valeur symbolique qui puisse légitimement représenter, dans le concert mondial, l'Europe dans son ensemble, et dont l'absence s'est faite cruellement sentir lors des dernières crises mondiales - guerre du Golfe, question kurde, etc.-

Deux institutions sembleraient susceptibles d'intervenir sur ces problèmes : la C.S.C.E. et le Conseil de l'Europe.

La présence des Etats-Unis et du Canada dans la première donne une tonalité particulière à toute action de nature spécifiquement européenne qu'elle pourrait entreprendre et lui interdit d'assumer, au niveau mondial, la fonction de représentation de l'ensemble européen.

Le Conseil de l'Europe s'il était considérablement renforcé, pourrait répondre de façon satisfaisante aux quatre grands défis qui viennent d'être évoqués. Malheureusement les derniers avatars concernant la dimension

2.

parlementaire de la C.S.C.E., la parcimonie des Etats quant à une augmentation de ses ressources et, plus particulièrement, "l'insatisfaction européenne" des pays postcommunistes qui en font déjà partie -Hongrie et Tchécoslovaquie-, prouvent qu'il pâtit toujours d'un déficit de légitimation politique qui l'empêche de remplir les fonctions qu'exige aujourd'hui la construction de la Grande Europe.

La conclusion qui semble s'imposer est donc celle de l'opportunité de promouvoir la **création d'une nouvelle institution : la Confédération**. Elle se heurte néanmoins à **trois objections** qui commencent déjà à être avancées :

- la première est d'ordre **politique** : une Confédération Européenne où figurerait l'URSS sans les Etats-Unis sera difficilement acceptable par ces derniers.
- la seconde est de nature **institutionnelle** : il ne faut pas de nouvelle institution européenne car son action risque de faire double emploi et d'interférer avec le travail des organisations déjà existantes (UEO, C.S.C.E., C.E.E., C.E., etc.).
- la troisième est d'ordre **budgétaire** : la création d'une nouvelle bureaucratie viendrait grever les budgets nationaux déjà trop sollicités au niveau international européen.

A ces objections pourrait s'ajouter une certaine allergie à la créativité institutionnelle de la France, assez virulente chez certains Etats européens.

Ces dernières considérations, tout comme la nature particulière de l'évènement prévu pour le lancement de la Confédération -les Assises de Prague-, conseillent de donner un caractère très novateur aux propositions qui seront présentées à cette occasion.

Il conviendrait, en conséquence, pour la Confédération de **diminuer le profil de coopération intergouvernementale**, axe fondamental des autres institutions, et de souligner sa vocation essentielle : **se constituer en porte-parole des sociétés civiles de l'Europe et servir de plateforme de concertation aux différentes instances politiques européennes**.

- Les trois fonctions principales de la Confédération seraient donc :
- la **concertation** entre les institutions déjà existantes et la recherche d'une plus grande synergie des programmes et des actions déjà à l'oeuvre ;
 - le **lancement et l'impulsion** de nouvelles initiatives exclusivement dans les domaines, les secteurs ou les créneaux où elles feraient défaut ;
 - la **représentation globale** de la Grande Europe.

Une des caractéristiques propres à la Confédération serait qu'elle n'interviendrait jamais directement au niveau opérationnel mais toujours par l'intermédiaire des acteurs politiques économiques, sociaux et culturels les plus qualifiés dans chaque cas pour le faire. Le protagonisme des actions reviendrait aux véritables protagonistes et la Confédération pourrait faire

3.

l'économie d'une nouvelle bureaucratie lourde et coûteuse. Il reviendrait au pays assurant la Présidence d'assumer le budget du Secrétariat qui serait extrêmement léger et flexible, tant de par sa nature que par ses effectifs.

La modalité opérationnelle de la Confédération dans la perspective des sociétés civiles -qui devrait, semble-t-il, être prioritaire- pourrait consister à créer des **ensembles où seraient rassemblés, par secteurs thématiques, différents groupes d'acteurs sociaux**. Si la Confédération décidait par exemple de s'attaquer en priorité aux domaines de l'énergie, des transports et communications, de l'environnement ou de la culture, elle pourrait promouvoir la constitution de **Fédérations ou Conseils** pour les principales catégories d'opérateurs dans chacun de ces domaines.

Pour de nombreux secteurs il serait possible d'avoir recours aux associations professionnelles européennes préexistantes qui pourraient ainsi devenir membres de la **Fédération correspondant au domaine concerné**. Chaque Fédération, dont le rôle principal serait celui de la représentation professionnelle et thématique, serait **appuyée** dans le domaine de sa compétence par une **Agence Européenne**, promue par la Confédération, qui assurerait les fonctions opératives, de déclenchement/impulsion et de concertation décrites précédemment.

Chaque domaine demanderait bien entendu la création d'une Fédération ou Conseil qui réponde à sa nature et à sa spécificité. L'ensemble de toutes ces instances aurait une représentativité indiscutable par rapport aux sociétés civiles européennes. En outre les Agences pourraient devenir un outil décisif pour la conception et la mise en oeuvre d'actions concrètes dans les pays périphériques de l'Europe, notamment ceux de l'Europe centrale et orientale.

Prenons très brièvement, à titre d'exemple, le **domaine de la culture**. La Confédération pourrait promouvoir la création d'une **Agence Culturelle Européenne** -tout-à-fait autonome et indépendante, y compris et principalement en ce qui concerne son budget et ses ressources financières, à laquelle elle conférerait la double tâche (1) de créer une Fédération Européenne des institutions et acteurs culturels et (2) d'augmenter la synergie entre les différents programmes déjà existants au sein de chaque secteur culturel et de concevoir et mettre en oeuvre des actions nouvelles dans les secteurs où le besoin s'en ferait sentir, notamment dans les anciens pays communistes d'Europe.

La **Fédération Européenne des institutions et acteurs culturels** regrouperait les diverses associations européennes déjà actives dans les différents secteurs de la culture : Association européenne des éditeurs, Association européenne des libraires, des traducteurs, PenClub européen pour les écrivains, Association européenne des artistes plasticiens, des critiques d'art, des galeristes et marchands, etc.

La Confédération européenne disposerait ainsi dans le domaine de la culture de deux instruments, un de nature représentative -la Fédération- et l'autre à caractère opérationnel -l'Agence-, autonomes quant à

leur budget et leur fonctionnement, mais qui lui permettrait d'atteindre à travers eux les objectifs que la Confédération se serait fixés.

La présentation aux Assises de Prague d'une construction de ce type, qui n'existe encore nulle part, et qui serait accompagnée d'un programme d'actions concrètes à portée politique (développement de l'économie de marché, consolidation des valeurs et des pratiques démocratiques) serait susceptible, avec l'appui financier de la BERD, de calmer les inquiétudes auxquelles nous venons de faire allusion et de prouver son utilité dès le lancement.

Quant à la dimension politique de la Confédération, elle pourrait, dans un premier temps, trouver son expression comme cela a précédemment été évoqué, dans trois fonctions majeures :

- en servant de Chambre de coordination et de concertation aux diverses institutions Intergouvernementales européennes et aux blocs sous continentaux ;
- en servant de plate-forme opérationnelle aux régions et aux collectivités locales européennes qui, malgré l'existence de l'Assemblée des Régions d'Europe et de la Confédération des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe, ne sont pas encore parvenues à établir entre elles des coopérations réellement effectives, à l'exception de quelques exemples isolés. Un cadre politique axé sur les actions concrètes et conçu dans une perspective non contraignante, c'est-à-dire à géométrie variable, pourrait donc leur convenir sans susciter de réactions négatives de la part des Etats ;
- en servant d'instrument de représentation globale à la Grande Europe.